

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 14588 du 4 novembre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1319434S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 925 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300457S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2013:

Boucheny, Pascal Nigend : 127 803 Numéro de livret de solde : 5 279 520

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2013:

Icard, Jean-Christophe Nigend : 155 964 Numéro de livret de solde : 8 013 559

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2013:

Sanchez, Bruno Nigend : 98 210 Numéro de livret de solde : 5 106 990

Fait le 4 novembre 2013.

*Le général, commandant la gendarmerie
des transports aériens,*
D. STRIEBIG